

ANNEXE 7

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE L'ALGORITHME CONCERNANT LES VŒUX GROUPES

L'algorithme va prendre en compte l'ordonnancement des postes prévus par le candidat ou à défaut par l'administration.

L'attribution des postes se fera dans l'ordre des critères de départage suivant :

- Priorité
- Barème
- Rang de vœu
- Sous rang de vœu : classification des postes ordonnancée par le candidat ou à défaut par l'administration au sein du groupe